



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 1er mai 2023, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19:30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mai 2023
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 avril 2023.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Permanence d'un pompier volontaire
 - 8.3 Autorisation signature de l'entente d'entraide — Régie des Rivières
 - 8.4 Demande de prolongation — Convention d'aide financière PAVL 2022
 - 8.5 Demande auprès de la CPTAQ pour le matricule 2339 61 4649
 - 8.6 Demande de fermeture de la rue Main pour le défilé de la fête du Canada 2023
 - 8.7 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2023
9. Législation
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 5 juin 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-05-074



No de résolution
ou annotation

2023-05-075

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français, de la séance ordinaire du 3 avril 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Pour une petite municipalité, il y a beaucoup d'activités, le mérite ne revient pas seulement à la municipalité, mais aussi aux différents comités et regroupements de citoyens, qui travaillent de concert. La municipalité nous informe des différentes activités, mais aussi lors des travaux et interventions par les travaux publics et du service incendie. J'ai vécu dans une petite municipalité dans le passé, mais n'ai jamais reçu ce genre de service auparavant. Merci et bravo.
- Concernant un courriel d'hameçonnage reçu par certains citoyens provenant d'un compte de messagerie de la municipalité.
- En lien avec l'achat de deux (2) injecteurs *Épipen* pour le service incendie.
- Pourquoi a-t-on un compte internet avec Bell pour le réservoir, n'est-ce pas la MRC qui est fournisseur internet de la municipalité ?
- Relié au dossier de la partie inutilisée du chemin Herringville que la municipalité désire céder aux propriétaires de lots adjacents.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

2023-05-076



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 75 132.33 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Permanence d'un pompier volontaire

2023-05-077

ATTENDU QU'à la suite de l'embauche d'un pompier volontaire à l'essai pour 1 an, décision prise par le conseil municipal sur recommandation d'un comité de sélection et du directeur général de la municipalité, et ce, lors de la réunion du 7 mars 2022 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de statuer à la fin de cette période d'essai sur la permanence de ce pompier volontaire à l'essai ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'accepter la nomination de Jean-Philippe Daigle, à titre de pompier permanent dans la brigade de la Municipalité de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation signature de l'entente d'entraide — Régie des Rivières

2023-05-078

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, M. Denis Savage et la directrice générale Mme Louise Brière, à signer l'entente d'entraide pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence avec la Régie des Rivières, regroupant les municipalités de Dudswell, Lingwick et Weedon, selon les ententes salariales respectives de chaque municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Demande de prolongation – Convention d'aide financière PAVL 2022

2023-05-079

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation de subvention dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier UJD34686 ;

ATTENDU QUE selon la lettre d'annonce datée du 18 juin 2021, il est de la responsabilité du bénéficiaire de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois ;

ATTENDU QUE les travaux pour lesquels l'aide financière a été octroyée ont été repoussés, par le sous-traitant, pour le printemps 2023 ;

ATTENDU QUE divers problèmes, lors de l'exécution des travaux, sont hors de notre contrôle ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU de demander une prolongation au ministère des Transports et de la Mobilité durable Québec, afin de terminer adéquatement les travaux au plus tard le 16 juin 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Demande auprès de la CPTAQ pour le matricule 2339 61 4649

2023-05-080

ATTENDU QUE M. Maxime Dumas et Tanya Cleary ont déposé une demande d'autorisation pour la reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel par la relocalisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le matricule 2339 61 4649.

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution de la municipalité ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

ATTENDU QUE la demande vise la reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal donne son appui à la demande d'autorisation pour la reconstruction du bâtiment principal sur le matricule 2339 61 4649 à la CPTAQ présentée par M. Maxime Dumas et Tanya Cleary.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Demande de fermeture de la rue Main pour le défilé de la fête du Canada 2023

2023-05-081

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 30 juin et 1^{er} juillet, prochains ;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU DE permettre la fermeture de la rue Main, à l'intersection des rues McIver et route 214, jusqu'au bureau municipal, sis au 528 rue Main, samedi 1er juillet 2023, entre 11 h et 13 h 30 et d'en aviser la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.7 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2023

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 30 juin, et 1^{er} juillet prochain ;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

D'autoriser une contribution financière de 3 500 \$ pour aider à défrayer les coûts de sécurité dans le parc Mémorial lors de la fête du Canada.

D'autoriser les pompiers à participer à l'évènement sur une base volontaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant les items 39 à 41 de la liste des comptes du mois.
- Relié au point 8.3 pourquoi cette entente ? Est-ce que l'entente avec la ville de Scotstown est encore valide ?

11. Levée de l'assemblée

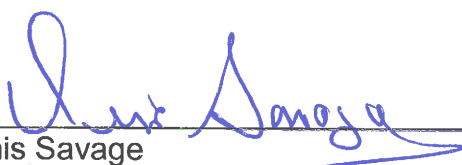
Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 21.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 juin 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2023-05-076 et 2023-05-082.

Signé ce 2 mai 2023.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-05-083